

La Poste Suisse SA

Internet : www.post.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Christian Levrat (président), Thomas Bucher, Dirk Reich, Ronny Kaufmann (représentant du personnel), Bernadette Koch, Denise Koopmans, Nadja Lang, Maria Teresa Vacalli, Corrado Pardini (représentant du personnel)

CEO : Roberto Cirillo

Organe de révision externe : Ernst & Young AG, Berne

Appréciation des résultats de 2022 en bref

En 2022, la Poste a globalement réalisé les objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Le service universel dans le domaine des services postaux et de paiement a été fourni à des prix équitables et avec la qualité requise. Le volume de lettres et de journaux ainsi que les opérations effectuées via le réseau postal sont toujours à la baisse. Les parts de marché dans le principal secteur d'activité (lettres, colis, trafic de paiements et trafic voyageurs) ont pu être préservées.

Par rapport à l'exercice précédent, les résultats financiers se sont dégradés. Les produits d'exploitation ont diminué de 18 millions de francs pour atteindre 6,86 milliards de francs. Le résultat d'exploitation (EBIT, 358 mio) ainsi que le bénéfice consolidé (295 mio) ont tous deux diminué d'environ 157 millions de francs. Cela est notamment dû à la baisse des volumes et au renchérissement. La rentabilité (marge EBIT) du groupe s'est élevée à 5,2 % (exercice précédent : 7,5 %). Une nouvelle fois, la valeur ajoutée générée par l'entreprise a été négative, avec -96 millions de francs. La Confédération se voit verser 50 millions de francs à titre de dividende.

Les émissions de CO₂ ont augmenté, notamment en raison de la croissance du trafic voyageurs, de la logistique du fret et des acquisitions. En dépit d'une efficacité accrue en matière de CO₂, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre n'a donc pas été atteint, au même titre qu'en 2021.

Le recul de la demande concernant les lettres et les journaux ainsi que les services du réseau d'offices de poste, le modèle commercial limité de PostFinance ainsi que la hausse des prix de l'énergie et des carburants entraînent une pression accrue sur les coûts. Le financement du service universel tel qu'il est conçu aujourd'hui devient de plus en plus difficile. Le Conseil fédéral a donc chargé le DETEC et le DFF de proposer une adaptation du modèle de service universel orientée vers l'avenir.

En 2023, le conseil d'administration de la Poste examinera l'état d'avancement et les effets de la stratégie « La Poste de demain ». La Confédération fera établir un deuxième avis à ce sujet.

Le Conseil fédéral attend que l'unité Services de communication génère une contribution positive au résultat dans les années à venir et que les activités qui ne sont pas rentables soient abandonnées. De même, il attend une stabilisation du nombre d'offices de poste.

Chiffres-clés	2022	2021 ¹⁾
---------------	------	--------------------

Finances et personnel

Chiffre d'affaires (mio CHF)	6859	6877
Bénéfice consolidé (mio CHF)	295	452 ²⁾
Total du bilan (mio CHF)	120 470	128 397
Ratio de fonds propres (%)	8,2	6,9
Effectif (unités de personnel)	34 072	40 144

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (0 - 100)	n. c.	n. c.
Dividende à la Confédération (mio CHF)	50	50
Lettres adressées (mio d'envois)	1611	1659
Colis en Suisse (mio d'envois)	183	190
Variation dans les fonds de clients (mrd CHF)	-3,7	-16,7
Taux de couverture technique CP (%)	101,4	109,6
Taux de couverture économique CP (%)	99,7	96,5

Contributions fédérales et redevances

Contributions fédérales (mio CHF) ³⁾	258	254
Émoluments (mio CHF)	0	0

- 1) Sans l'unité Swiss Post Solutions (vendue)
- 2) Valeur normalisée, ajustée rétroactivement
- 3) Indemnités versées par la Confédération à CarPostal et pour l'aide indirecte à la presse (les éditeurs sont les bénéficiaires de 50 mio CHF par an).

A. Réalisation des objectifs en 2022*

1. Orientation stratégique

La Poste fournit dans toute la Suisse un service universel de qualité (services postaux et services de paiement) à des prix équitables.

En 2022 également, la Poste a réussi à atteindre les valeurs cibles de la législation postale. 97,2 % des lettres en courrier A et 99,3 % des lettres en courrier B ont été distribuées à temps. Quant aux colis, 95,7 % des envois Priority et 96,9 % des envois Economy ont été acheminés dans les délais.

90 % de la population résidante permanente d'un canton doit pouvoir accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. En 2022 également, la Poste a respecté cette prescription dans tous les cantons. Elle a en outre respecté la nouvelle prescription qui prévoit la distribution des journaux jusqu'à 12 h 30 lorsqu'il n'y a pas de distribution matinale¹.

La satisfaction de la clientèle de la Poste est de 76 points sur 100 (pas de comparaison avec l'exercice précédent en raison de la nouvelle méthode d'évaluation). En comparaison internationale, les prix pratiqués par la Poste pour les lettres et les colis sont plutôt avantageux.

Les tendances observées depuis des années sur le marché de la logistique se sont de nouveau confirmées en 2022. La Poste a transporté en Suisse 1611 millions de lettres adressées, ce qui représente une baisse de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le volume de journaux a reculé de 3,3 %. Le volume des colis en Suisse a diminué par rapport aux deux dernières années, lors desquelles, du fait de la pandémie de COVID-19, les envois avaient atteint des niveaux records. Ainsi, en 2022, la Poste a transporté 183 millions de colis (-4 % par rapport à l'exercice précédent). Le nombre de lettres (-11 %), de colis (-6 %) et de versements (-17 %) traités via le réseau postal a à nouveau nettement diminué. La Poste est parvenue à maintenir dans une large mesure ses parts de marché dans son activité principale.

Le Conseil fédéral attend une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À cause de la croissance du trafic voyageurs, de la logistique du fret et des acquisitions, les émissions de CO₂ ont augmenté de 0,6 % au cours de l'année sous revue. En dépit d'une efficacité accrue en matière de CO₂, l'objectif de réduction des gaz à effet de serre n'a donc pas été atteint.

La Poste dispose d'une gestion appropriée des risques et de la conformité.

L'objectif stratégique de gestion des risques et de la conformité est examiné par le Conseil fédéral une fois par période stratégique, sur la base d'audits réalisés par un organe de contrôle indépendant mandaté par la Poste. Les résultats de ces audits seront disponibles en 2023.

2. Objectifs financiers

Par rapport à l'exercice précédent, les résultats financiers se sont dégradés. Ainsi, les produits d'exploitation ont diminué de 18 millions de francs pour atteindre 6859 millions de francs ; l'EBIT (358 mio) ainsi que le bénéfice consolidé (295 mio) ont tous deux baissé d'environ 160 millions par rapport à l'exercice précédent. Cela est notamment dû au recul des volumes et au renchérissement.

L'unité Services logistiques (358 mio) et PostFinance (229 mio) ont obtenu des résultats d'exploitation inférieurs à ceux de l'exercice précédent. L'unité Services de communication, créée en 2021 et toujours en phase de développement, a également enregistré une perte (-72 mio) en 2022. La perte d'exploitation de RéseauPostal se chiffre à 71 millions de francs. L'unité Services de mobilité (y compris CarPostal) a légèrement amélioré son résultat (27 mio).

La valeur ajoutée de l'entreprise (résultat d'exploitation corrigé moins coûts de capital) est à nouveau négative (-96 millions de francs). La Poste n'est plus en mesure de financer ses coûts de capitaux par ses propres moyens².

La rentabilité (marge EBIT) de la Poste a baissé de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 5,2 %. L'actif net (endettement net négatif) de la Poste a augmenté de 110 millions de francs. PostFinance a rempli les exigences réglementaires en matière de fonds propres applicables aux banques d'importance systémique, conformément à l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

Comme l'exercice précédent, le conseil d'administration de la Poste propose de verser un dividende de 50 millions de francs.

3. Objectifs en matière de personnel

La Poste pratique une politique du personnel progressiste et sociale, offre des conditions d'engagement attrayantes, qui garantissent sa compétitivité, et prend les mesures adéquates afin d'aider les collaborateurs à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Au cours de l'exercice sous revue, les effectifs du groupe Poste représentaient 34 072 unités de personnel (UP), dont environ 98 % travaillaient en Suisse.

Les résultats de l'enquête auprès du personnel sont stables par rapport à l'exercice précédent, restant à un niveau élevé. En 2022, 1839 personnes au total (taux de formation

¹ Valeurs pas encore contrôlées par la PostCom et l'OFCOM.

² Corrigée des coûts nets du service universel et de la valeur du monopole sur les lettres pesant jusqu'à 50 grammes, la valeur ajoutée de l'entreprise

est positive à 95 millions de francs (-94 mio par rapport à l'exercice précédent).

de 5,5 %) effectuaient une formation professionnelle initiale à la Poste.

Comme l'exercice précédent, la proportion de femmes était de 22,2 % au sein de la direction du groupe et de 44,4 % dans le conseil d'administration (2021 : 33,3 %). La proportion de femmes au sein du groupe était de 42 % (2021 : 43 %) et de 22,6 % parmi les cadres supérieurs (2021 : 21,6 %). Le Conseil fédéral apprécierait que la proportion de femmes augmente.

La Poste s'est engagée pour mieux concilier famille et travail en proposant différents modèles de travail et des contributions financières pour la garde extra-familiale des enfants. De plus, les mesures de formation et de formation continue ont été soutenues par le biais de contributions financières et d'aménagement du temps de travail. En Suisse, quelque 44 % de tous les collaborateurs du groupe travaillaient à temps partiel (à savoir avec un taux d'occupation inférieur à 90 %).

La Poste mène des négociations en vue de conclure une convention collective de travail valable pour la Poste et les sociétés du groupe Poste en Suisse.

Quelque 87 % de l'ensemble du personnel de la Poste étaient engagés dans le cadre d'un contrat de travail relevant d'une convention collective de travail (CCT). Les CCT d'entreprise « Poste CH » et « PostFinance » ainsi que l'accord « CCT faitière » (valable pour environ 33 500 collaborateurs) ont été prolongés d'un an jusqu'à fin 2024. Les nouvelles CCT d'entreprise de CarPostal SA et de PostLogistics SA sont entrées en vigueur en 2022.

La Poste s'engage, en contrepartie d'éventuelles contributions extraordinaires à la caisse de pensions, à faire en sorte que les assurés fournissent une contribution importante au financement de la caisse de pensions.

Fin 2022, la caisse de pensions Poste présentait un taux de couverture de 101,4 % (2021 : 109,6 %). Les placements ont enregistré une perte de 6,1 %, le capital d'épargne des assurés actifs étant rémunéré à hauteur de 1 %. Le taux d'intérêt technique est fixé à 1,5 %.

4. Coopérations et prises de participation

La Poste peut conclure des accords de coopération en Suisse et à l'étranger pour autant que ces accords renforcent son activité principale en Suisse, qu'ils contribuent à réaliser les objectifs stratégiques et à garantir de manière durable la valeur de l'entreprise. Par ailleurs, ces coopérations doivent être gérées de manière professionnelle, régulièrement contrôlées et l'aspect des risques doit être suffisamment pris en compte. Aucune participation ne peut être prise à l'étranger dans des sociétés ayant un mandat de service universel.

À l'étranger, la Poste a réalisé un chiffre d'affaires indirect (portefeuille clients) de 682 millions de francs (exercice précédent : 629 mio), ce qui correspond à 10,2 % du total du chiffre d'affaires indirect de la Poste.

Durant l'exercice sous revue, la Poste a vendu l'unité Swiss Post Solutions et PubliBike SA. Avec sa stratégie 2021-2024, la Poste entend générer des contributions au résultat, en particulier en faisant croître la logistique du fret et l'unité Services de communication. À cette fin, elle a acheté en 2022 un total de 12 entreprises dans le domaine de la logistique du fret/des solutions logistiques. Pour développer son activité, l'unité Services de communication a repris 4 groupes d'entreprises.

Au printemps 2022, les services propriétaires ont demandé à la Poste de procéder à un examen de l'état d'avancement et des effets de sa stratégie. La Confédération fera procéder à un examen externe des résultats de la Poste.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision a certifié les comptes de la Poste sans réserve et recommande d'approuver les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2022.

C. Propositions à l'assemblée générale

Les droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération sont exercés par le DETEC et le DFF.

L'assemblée générale ordinaire de la Poste pour l'exercice 2022 aura lieu le 2 mai 2023. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

1. d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de La Poste Suisse SA, ainsi que les comptes consolidés pour l'exercice 2022, et de prendre connaissance du rapport du 6 mars 2023 de l'organe de révision ;
2. de verser un dividende de 50 millions de francs sur le bénéfice disponible, qui s'élève à 753 041 010 francs, et de reporter le solde à nouveau ;
3. de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022. La décharge proposée se réfère explicitement à l'exercice 2022 ; la décharge limitée accordée pour les années 2017 et 2018 reste en vigueur ;
4. de réélire Christian Levrat, le président actuel, ainsi que les membres actuels du conseil d'administration Thomas Bucher, Ronny Kaufmann, Bernadette Koch, Denise Koopmans, Corrado Pardini, Dirk Reich et Maria Teresa Vacalli pour un mandat de deux ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Il convient de noter que Nadja Lang, membre du conseil d'administration, ne se représente pas ;

5. d'élire Ernst & Young AG, à Berne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023 ;
6. d'approuver les valeurs maximales concernant le montant global des honoraires du conseil d'administration (y c. président CA), soit 1 189 080 francs, de son président, soit 271 500 francs, et de la rémunération versée aux membres de la direction du groupe (y c. directeur du groupe), soit 6 192 614 francs, pour l'exercice 2024 ;
7. de prendre connaissance du fait que les valeurs maximales concernant le montant global de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe (y c. CEO) ont été respectées au cours de l'exercice 2022, mais qu'un dépassement de 4506 francs dû à la hausse des cotisations obligatoires aux assurances sociales a été enregistré pour le président CA.
8. en raison d'une correction ultérieure due à des modifications de la législation (cotisations à la caisse d'allocations familiales), d'augmenter de 72 083 francs la valeur maximale du montant global de la rémunération de la direction du groupe (y c. CEO) pour l'exercice 2023, qui passerait ainsi de 6 039 822 francs à 6 111 095 francs.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 17 mars 2023, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de La Poste Suisse SA.